Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office de Commissaires de Justice

# Patrick LAURE - Henri ALDEGUER

17, Avenue Vauban 83000 TOULON Tél.: 04.94.92.22.90 contact@huissierstoulon.fr

# **PROCES VERBAL DESCRIPTIF**

LE COMPTABLE DU PÔLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DU VAR





CONSTAT DU 26 Septembre 2023

#### L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET VINGT SIX SEPTEMBRE

#### A LA REQUETE DE:

Monsieur le COMPTABLE DU PÔLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DU VAR, agissant en qualité de Comptable des Finances Publiques, domicilié en les bureaux du PRS, Cité Administrative de Lorgues, 20 Places Noël Blache, 83081 TOULON CEDEX.

Agissant en vertu d'une ordonnance rendue par la Vice-Présidente du Tribunal judiciaire de DRAGUIGNAN en date du 24 juillet 2023 me désignant à l'effet de procéder à un descriptif d'un bien appartenant à Madame LESUEUR née ROLLAND Valérie, sis à FREJUS (Var 83600), 173 Rue d'Auriasque, à savoir :

- -Un Studio situé au 3ème étage du bâtiment A, formant le lot N°953.
- -Une Cave située au sous-sol du bâtiment A, formant le lot N°1.002.
- -Une Aire de stationnement formant le lot N°358.
- -Un Box situé au parking central formant le lot N°19.

## **DEFERANT A CETTE REQUISITION**

Je, Patrick LAURE, Commissaire de Justice associé de la Société Civile Professionnelle Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, titulaire d'un office de Commissaires de Justice, audienciers près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON, VAR, y demeurant 17 avenue Vauban, soussigné.

Certifie m'être transporté ce jour à 09h30, au 173 Rue d'Auriasque à FREJUS, 83600 (VAR), où accompagné d'un serrurier, d'un diagnostiqueur et de deux témoins, Mme COULON Nicole et Monsieur GUEDON Alexandre, j'ai procédé au descriptif ci-après en l'absence de Madame LESUEUR née ROLLAND Valérie, préalablement informée par lettre recommandée en date du 13 septembre 2023 de mon intervention.



# PROCES VERBAL DESCRIPTIF

Dans un ensemble immobilier sis à FREJUS, 83600 (VAR), 173 Rue d'Auriasque, cadastré Section BL N°262 pour 01 ha 89 a 22 ca et BL N°264 pour 05 a et 60 ca.

L'ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété dressé par Maître COMBE, Notaire, en date du 18/12/1980, publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN le 10/03/1981, Vol.4532 N°1, modifié selon acte de Maître COMBE, Notaire, en date du 12/08/1981, publié le 22/09/1981, Vol.4904 N°2, modifié par acte de Maître COMBE, Notaire, du 12 Août 1981, publié le 22/09/1981, Vol.4904 N° 1, modifié par acte de Maître COTTAREL, Notaire, du 07/05/1985, publié le 23/05/1985, Vol 7346 N°4, modifié par acte de Maître JURION, Notaire, du 28/07/1987, publié le 11/08/1987, Vol. 87 P N°7193, modifié par acte de Maître JURION, Notaire, du 28/07/1987, publié le 11/08/1987, Vol. 87 P N°7192 et modifié selon acte de Maître CARRIER, Notaire, du 02/03/1999, publié le 24/03/1999, Vol. 99 P N°3586.

#### A savoir:

#### Le lot Nº953:

Un Studio situé au 3ème étage du bâtiment A2, formant le lot N°953 et les 170/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

Ce studio meublé se trouve au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment A2 N°318 au fond du couloir à gauche en sortant de l'ascenseur.

D'une superficie habitable de 22,58m<sup>2</sup>.

Le logement n'est pas occupé.

Il se distribue d'une entrée, séjour/cuisine avec loggia fermée, salle de bain, toilettes.

Eau chaude et chauffage: Chaudière gaz Thermor hors d'usage.

On accède au logement par une porte en bois couleur rouge dont les deux verrous sont HS. Seul le barillet fonctionne.

**Entrée** : 5,11m<sup>2</sup>

L'entrée est éclairée par un fenestron simple vitrage menuiserie pois donnant l'Est.

Peinture plafond et murale défraîchie.

Sol: carrelage d'origine.

Séjour/cuisine: 14,46m<sup>2</sup>

Depuis l'entrée, on pénètre dans cette pièce par une porte en bois vitrée en état.

Cette pièce est éclairée depuis la loggia (5,56m²) donnant au Sud-Est par des coulissants fermés.

Plafond / murs : peinture passée.

Je relève une infiltration d'eau ancienne sur la gauche au Nord du plafond côté loggia avec dégradation du mur.

Sol: carrelage ancien d'origine.

Un placard Kazed.

Un coffre dans lequel se trouve la chaudière.

#### Coin cuisine:

Pièce équipée d'un plan de travail avec évier inox et robinetterie mélangeur en état.

Plaque de cuisson non testée.

Crédence carrelée.

Placards hauts et bas en état.

Salle de bain: 2,12m<sup>2</sup>

Pièce aveugle dont le plafond est peint et les pans de murs faïencés en état.

Sol : carrelage en état.

Vasque avec mélangeur posé sur placard en état.

Baignoire avec douchette en état.

Toilettes: 0,89m<sup>2</sup>

Peinture plafond et murs blanche en état.

Sol: carrelage d'origine.



Cuvette WC avec abattant en état.

Tableau électrique ancien avec disjoncteur.

#### Le lot N°1.0002

Une cave située au sous-sol du bâtiment A désigné A78 au plan et les 10/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Cette cave se trouve dans le couloir face à l'escalier sur la droite et porte le numéro 78.

#### Le lot N°358:

Une aire de stationnement pour une voiture automobile portant le numéro 190 au plan de masse, située à l'extérieur de la résidence, et les 10/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Sur cette aire est actuellement stationné un véhicule Citroën vert. (Photos 21-23)

#### Le lot N° 19:

Un box fermé situé au parking central portant le numéro 19 inoccupé, et les 30/9990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Box d'une superficie d'environ 11m²90 fermé par une porte basculante qui porte le numéro 19. (Photo 20)

#### Observations générales :

La résidence « Le Balcon des Arenes » comporte 6 bâtiments numérotés de A à F.

Date de construction : début des années 1980.

Façade en bon état.

Résidence avec gardien, piscine et tennis.

Le syndic est le Cabinet La Forêt à Fréjus (0494194545).

Le numéro du gardien est le 0616889341.

Code d'accès à la résidence fermée par un portail coulissant : 2364A.



A l'appui de mes constatations, j'annexe 23 photographies, copie de l'ordonnance sur requête, copie de la lettre recommandée envoyée le 13 septembre 2023 à Madame LESUEUR née ROLLAND Valérie, plan du studio et diagnostics de NOSTIKA.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de CONSTAT comprenant 49 pages sous les plus expresses réserves de mon requérant pour servir et valoir ce que de droit.





РНОТО 1

РНОТО 2





PHOTO 3

PHOTO 4





РНОТО 5



PHOTO 6 n 318





PHOTO 7 PHOTO 8





PHOTO 9 PHOTO 10





PHOTO 11 PHOTO 12





PHOTO 13



PHOTO 14



PHOTO 15



PHOTO 16



**PHOTO 17** 



PHOTO 18



.



PHOTO 19 n 78



PHOTO 20 n 19



PHOTO 21



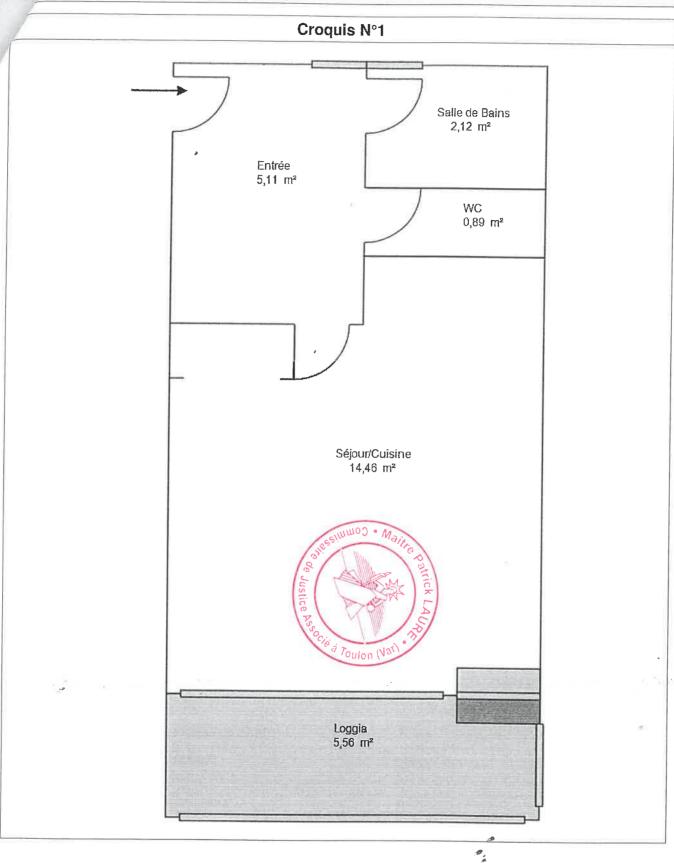
PHOTO 22



PHOTO 23



#### **DOCUMENTS ANNEXES**



TRIBUNAL JUDICIAIR

20 JUIL. 2023

**PMT AVOCATS** 

PLATON - MAGNE - TURNER

Avocats Associés 6. Rue Molière 83000 TOULON

Tél.: 04 94 93 64 64

Avocat au Barreau de Draguignan

15 Rue Jean Aicard - 83700 SAINT-RAPHAELIVIL CENTRAL

Tél.: 04 94 55 13 86 / avocat@ghristi.com

Jean-Bernard GHRISTI

contact@pmt-avocats.fr Affaire: PRS VAR / LESUEUR - SAISIE IMMOBILIERE

Dossier n°: 20230113

2 0 JUIL. 2023

REQUÊTE DEVANT MONSIEUR LE JUGE DE L'EXECUTION -IMMOBILIER PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN

A LA REOUÊTE DE : Monsieur le Comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du VAR, agissant en qualité de Comptable des Finances Publiques, domicilié en les bureaux du PRS, Cité Administrative de Logues, 20 Place Noël Blache, 83081 TOULON Cedex.

Ayant pour Avocat Postulant Me GHRISTI Jean-Bernard, Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN, y demeurant: 15, Rue Jean Aicard, 83700 à SAINT RAPHAEL, Tél.: 04 94 55 13 86, Mail: avocat@ghristi.com, lequel se constitue sur la présente et ses suites et au domicile duquel il est fait élection.

Ayant pour Avocat Plaidant Maître James TURNER, Membre de l'AARPI PMT Avocats, Avocats Associés au Barreau de TOULON, y demeurant 6 Rue Molière 83000 TOULON, qui se constitue et occupera pour elle sur la présente et ses suites.

#### A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

Qu'il est créancier d'une somme de 91.395,00 €, à l'encontre de : Madame LESUEUR née ROLLAND Valérie, Dominique née le 17 Mars 1971 à BAGNEUX (92), de nationalité française, demeurant : 674, Route du Pont de Pierre, 06480 LA COLLE SUR LOUP.

En vertu d'un Avis de Mise en Recouvrement émis et rendus exécutoires par le Comptable du Service des Impôts des Entreprises de DRAGUIGNAN par délégation de Mr le Dicteur des Finances Publiques du Var, AMR portant le N° 2018 02 00146 en date du 27 Février 2018, ensuite duquel une hypothèque légale du Trésor a été publiée le 16 Janvier 2019, Vol. 2019 V N° 341.

Que Madame LESUEUR Valérie étant défaillante dans le règlement de ses impositions, le Comptable du PRS du VAR met en place une procédure de saisie immobilière, sur l'immeuble dont elle est propriétaire et ci-après désigné :

Dans un ensemble immobilier sis à FREJUS (Var/83600), 173 Rue d'Auriasque, cadastré Section BL N° 262 pour 01 ha 89 a 22 ca et BL N° 264 pour 05 a 60 ca :

un STUDIO situé au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment A, formant le lot o 953 et les 170/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

saire de Jus

- une CAVE située au sous-sol du bâtiment A, formant le lot N 1.002 et les 10/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- une AIRE de STATIONNEMENT formant le lot N° 358 et les 10/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- un BOX situé au parking central formant le lot N° 19 et les 30/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Que la débitrice n'étant pas domiciliée à l'adresse de ce bien immobilier, l'Huissier ne peut d'ores et déjà savoir si l'immeuble saisi est habité et/ou loué à une tierce personne, et désire être muni d'une Ordonnance l'autorisant à pénétrer dans les lieux.

C'est la raison pour laquelle le requérant s'adresse à vous, Monsieur le Juge de l'Exécution, pour vous demander de bien vouloir commettre tel Huissier audiencier qu'il appartiendra, aux fins de procéder aux opérations sus-visées et de l'autoriser à pénétrer dans les lieux. accompagné d'un serrurier, ainsi que de tel technicien de son choix pour dresser les différents diagnostics imposés par la Loi et, si besoin est, avec l'assistance d'un Commissaire de Police ou de deux témoins.

Présentée à DRAGUIGNAN, Le 12 Juillet 2023

James TURNER

Jean-Bernard GHRISTI

Jean-Bernard GHRISTI

Avocat au Barreau de Draguignan 15 Rue Jean Aicard - 83700 SAINT-RAPHAEL Tél.: 04 94 55 13 86 / avocat@ghristi.com

Pièces annexées:

- Extrait Acte de mariage
- Extrait Acte de naissance,
- Matrices cadastrale,
- 1 Bordereau d'hypothèque légale,
- 1 Bordereau de situation de la créance fiscale,
- Mises en demeure et Avis de Mise en Récouvrement,
- Renseignements hypothécaires,
- Acte de donation.





# PREMIERE EXPEDITION

Maître Caroline CHIESA Commissaire de Justice 4, av. Pierre de Coubertin - Bât. A 5ème étage - 06200 NICE Tél. 04 93 28 59 28 caroline.chiesa@huissier-justice.fr

# COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE Vingt et an Aat

<u>A LA REQUETE DE</u>: <u>Monsieur le Comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du VAR</u>, agissant en qualité de Comptable des Finances Publiques, domicilié en les bureaux du PRS, Cité Administrative de Logues, 20 Place Noël Blache, 83081 TOULON Cedex.

CREANCIER POURSUIVANT

Ayant constitué Me GHRISTI Jean-Bernard, Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN, y demeurant: 15, Rue Jean Aicard, 83700 à SAINT RAPHAEL, Tél.: 04 94 55 13 86, Mail: avocat@ghristi.com, qui se constitue sur le présent commandement et ses suites et au domicile duquel domicile est élu,

<u>Plaidant par Maître James TURNER</u>, Membre de l'AARPI PLATON MAGNE TURNER, Avocats Associés au Barreau de TOULON, y demeurant 6 Rue Molière, 83000 TOULON,

# **EN VERTU ET POUR L'EXECUTION:**

Un Avis de Mise en Recouvrement émis et rendus exécutoires par le Comptable du Service des Impôts des Entreprises de DRAGUIGNAN par délégation de Mr le Dicteur des Finances Publiques du Var, AMR portant le N° 2018 02 00146 en date du 27 Février 2018, ensuite duquel une hypothèque légale du Trésor a été publiée le 16 Janvier 2019, Vol. 2019 V N° 341.

Jе,

Je soussignée, Caroline CHIESA, Huissier de Justice à la résidence de NICE, y demeurant 4, av. Pierre de Coubertin, Bâtiment A, 5ème étage, 06200 NICE

## FAIS COMMANDEMENT A:

Madame LESUEUR née ROLLAND Valérie, Dominique née le 17 Mars 1971 à BAGNEUX (92), de nationalité française, demeurant : 674, Route du Pont de Pierre, 06480 LA COLLE SUR LOUP, où étant et parlant à :

SAISIE

De payer au requérant <u>DANS UN DELAI DE HUIT JOURS</u> et pour lui, à nous, Commissaire de justice susdit et soussigné, porteur des pièces, ayant charge de recevoir et pouvoir de quittancer, tant en dernier qu'en quittance valables :

Droit de mutation à titre gratuit/Succession	77 (17 / (III) E
R Pénalité d'aggistro/intégét de mar 1/0 At m	55.057,00 €
Pénalité d'aggiste Maissation 10 40 gant	14.315,00 €
a TOTAL	22.023,00 € 91.395.00 €

TOTAL DE LA CREANCE SAUF MEMOIRE: QUATRE VINGT ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE €UROS ....... 91.395,00 € montant de la créance totale due en principal, outre intérêts et accessoires.

Et sans préjudice de tous autres dus qui deviendront exigibles, droits, actions, intérêts et généralement sous les plus expresses réserves.

AVERTISSANT la saisie que faute pour elle de payer la totalité des sommes dues dans un délai de <u>HUIT JOURS</u> à compter du présent acte, la procédure afin de vente des biens et droits immobiliers se poursuivra, et qu'à cet effet, elle sera assignée à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution Immobilier pour voir statuer sur les modalités de cette procédure.

<u>INDIQUANT</u> à la saisie que le Juge de l'Exécution Immobilier territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes y afférentes est le :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN Monsieur le Juge de l'Exécution Immobilier PALAIS DE JUSTICE Service des saisies immobilières Tribunal Judiciaire

> 11, Rue Pierre Clément 83300 DRAGUIGNAN

INDIQUANT à la saisie que le présent commandement vaut saisie des biens et droits immobiliers ci-après désignés et que ceux-ci sont indisponibles à son égard à compter de sa signification et à l'égard des tiers à compter de sa publication au Service de la publicité foncière de DRAGUIGNAN, pour valoir, à partir de cette publication, saisie réelle des biens indivis et droits immobiliers ci-après désignés:

# **DESIGNATION DES BIENS SAISIS**

Dans un ensemble immobilier sis à FREJUS (Var/83600), 173 Rue d'Auriasque, cadastré Section BL N° 262 pour 01 ha 89 a 22 ca et BL N° 264 pour 05 a 60 ca :

- un STUDIO situé au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment A, formant le lot N° 953 et les 170/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- une CAVE située au sous-sol du bâtiment A, formant le lot N 1.002 et les 10/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- une AIRE de STATIONNEMENT formant le lot N° 358 et les 10/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- un BOX situé au parking central formant le lot N° 19 et les 30/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété dressé par Maître COMBE, Notaire, en date du 18/12/1980, publié au 1er Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN le 10/03/1981, Vol. 4532 N° 1, modifié selon acte de Maître COMBE, Notaire, en date du 12/08/1981, publié 22/09/1981, Vol. 4904 N° 2, modifié par acte de Maître COMBE, Notaire, du 12 Août 1981, publié le 22/09/1981, Vol. 4904 N° 1, modifié par acte de Maître COTTAREL, Notaire, du 07/05/1985, publié le 23/05/1985, Vol. 7346 N° 4, modifié par acte de Maître JURION, Notaire, du 28/07/1987, publié le 11/08/1987, Vol. 87 P N °7193, modifié par acte de Maître JURION, Notaire, du 28/07/1987, publié le 11/08/1987, Vol. 87 P N °7192 et modifié selon acte de Maître CARRIER, Notaire, du 02/03/1999, publié le 24/03/1999, Vol. 99 P N° 3586.

#### ORIGINE DE PROPRIETE

Acte de Donation reçu par Maître MILLET, Notaire à BOURG LA REINE, en date du 10 Février 2006, publié le 26 Avril 2006, Vol. 2006 P N° 5704.

#### Origines précédentes :

Acte de Maître COMBE, Notaire à FREJUS, du 25 Octobre 1985, publié le 13 Décembre 1985, Vol. 7733 N° 9 (acquisition Lots 953/1002/358).

Acte de Maître COMBE, Notaire à FREJUS, du 3 Avril 1989, publié le 11 Mai 1989, Vol. 89 P N° 5579 (acquisition lot 19)

La copie de la matrice cadastrale délivrée par le Centre des Impôts fonciers de DRAGUIGNAN, jointe au présent commandement.

Et tels au surplus que lesdits biens et droit immobiliers qui précédent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ne réserve.

## TRES IMPORTANT

<u>INDIQUANT</u> à la saisie que le présent commandement vaut également saisie des fruits des biens et droits immobiliers ci-dessus désignés et qu'ils en sont séquestres.

<u>INDIQUANT</u> à la saisie qu'à l'expiration du délai de huit jours à compter de la délivrance du présent commandement et à défaut de paiement, le Commissaire de Justice instrumentaire pourra pénétrer dans les lieux désignés ci-dessous afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble

#### RAPPELANT à la saisie :

1/ Qu'elle garde la possibilité de rechercher un acquéreur des biens et droits immobiliers saisis pour procéder à leur vente amiable ou de donner mandat à cet effet. Cette vente ne pourra néanmoins être conclue qu'après autorisation du Juge de l'Exécution.

2/ Qu'elle peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle si elle remplit les conditions de ressources prévues par la loi N° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et le Décret N° 2020-1717 du 28 décembre 2020, portant application de ladite loi.

3/ Que si elle s'estime en situation de surendettement, elle a la faculté de saisir la Commission de surendettement des particuliers instituée par l'article L. 712-1 du Code de la Consommation.

<u>FAISANT SOMMATION</u> à la saisie, dans l'hypothèse où les biens et droits immobiliers saisis feraient l'objet d'un bail, d'avoir, <u>IMMEDIATEMENT ET SANS DELAI</u>, à indiquer au Commissaire de Justice instrumentaire, les nom, prénom et adresse du ou des preneurs, ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social.

Ce à quoi il m'a été répondu:



#### Maître Caroline CHIESA

Commissaire de Justice 4 Avenue Pierre de Coubertin Bâtiment A, 5ème étage 06200 NICE

**2**: 04.93.28.59.28

Site web: http://ttps://www.chiesahuissiernice.com///

Paiement par carte bancaire
CREDIT AGRICOLE COTE D'AZUR
IBAN N\*: FR 76 19106 00672 43678505715 76
BIC: 4GRIFEPPR91

# ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPEDITION

# COUT DE L'ACTE Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	127,66		
Droit d'engagement des	127,00		
poursuites			
(Art A444-15)	134,07		
Frais de déplacement			
(Art A444-48)	7.67		
Total HT	269,40		
TVA (20,00 %)	53,88		
Total hors affranchissement	323,28		
Affranchissement			
(Art R444-3)			
Affranchissement LS	2,50		
Total TTC	325,78		
Acte dispensé de la taxe			



Références : V – 2096 Mandat n°12 - MRCE

## MODALITE DE REMISE A L'ETUDE

LE: LUNDI VINGT ET UN AOUT DEUX MILLE VINGT TROIS

A la demande de :

Monsieurr Le Comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du VAR, agissant en qualité de Comptable des Finances Publiques, demeurant à (83081) TOULON, FRANCE, 20 Place Noël Blache, Domicilié en les bureaux du PRS, Cité, Administrative de Logues

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Commandement de payer valant saisie-immobilière

Celui-ci a été remis par l'huissier de justice soussigné selon les déclarations qui lui ont été faites, à : Madame Valérie ROLLAND épouse LESUEUR, née le 17/03/1971 à BAGNEUX, de nationalité française, demeurant à (06480) LA COLLE-SUR-LOUP,FRANCE, 674 Route du Pont de Pierre

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus aux fins de délivrer copie du présent acte. Audit endroit :

Personne ne répondant à nos appels

après avoir vérifié la certitude du domicile du destinataire caractérisé par les éléments suivants :

- Présence du nom du destinataire sur la boite aux lettres.
- Confirmation du domicile par le voisinage

La signification à personne et à domicile étant impossible, la copie du présent est déposée en mon étude sous enveloppe fermée, ne portant que d'un côté l'indication des nom et adresse du destinataire, et de l'autre le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le fait que la copie de l'acte doit être retirée dans les plus brefs délais en mon étude contre récépissé ou émargement, par le destinataire de l'acte ou par toute autre personne spécialement mandatée, a été laissé au domicile du signifié.

La lettre prévue à <u>l'article 658 du Code de procédure civile</u> a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable suivant la date du présent, au domicile du destinataire ci-dessus, avec copie de l'acte. Le cachet de l'huissier est apposé sur l'enveloppe.

Le présent acte a été établi en 5 feuillets.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Caroline CHIESA







N° 3265-SD (01-2020) @internet-DGFiP

## FORMULAIRE A IMPRIMER RECTO/VERSO

(pour l'établissement d'expé	Formule de		l lécisions judiciaires à publier)
SERVICE DE	DÉPÔT	DATE	
LA PUBLICITE FONCIERE		VOL	N°
	TAXES:		
	CSI (1);		
		TOTAL	
V 7096	L'AN DEUX MILLE VINC  A LA REQUETE DE: Monde  Srestaliné du VAR, agissant en que les brucaux du PRS, Cité Adr  TOULON Cedex.	ENT DE PAYER V. IMMOBILIERE  ET TROIS ET LE V.  LE Comptable du Pôle de ualité de Comptable des Finances Prininistrative de Logues, 20 Place N.  CREANCIER	te Recouvement  ubliques domicilié  los Blache, 83081  POURSUIVANT
	RAPHAEL, 7cl.: 04 94 55 13 sur le présent commandement e Pinidant par Maire James TI TURNER, Avocais Associés au	STI Jean-Bernard, Avocat i nt: 15, Rue Jean Aicard, B. 86, Mail: avocat@gluisti.com, sea suites et au domicile duquel IRNER. Membre de l'AARPI PI flarreau de TOULON, y demeuran	3700 à SAINT qui se constitue domicite est étu,
	EN VERTU ET POUR L'EXEC		
	Un Avis de Mise en Reconverne	at émis et rendus exécutoires par le de DRAGUIGNAN par délégation e MR portant le N° 2018 20 2014 de hypothègue légale du Toire a	do Mr le Dicteur
	Je Mary Commercial Com	of to a love de	
	FAIS COMMANDEMENT A		
	Madame LESUEUR née ROLL. BAGNEUX (92), de nationalité fra 06480 LA COLLE SUR LOUP, cû	BCAISE, demorrant - 574 Ruelle del	17 Mans 1971 à (Port de Pierre.

(1) CSI: Contribution de sécurité immobilière.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/6/9 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès du service chargé de la publicité foncière et d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

De payer au requérant <u>DANS UN DELAI DE BUIT JOURS</u> et pour lui, à nous, Commissaire de justice susdit et soussigné, porteur des pièces, ayant charge de recevoir et pouvoir de quittancer, tant en dernier qu'en quittance valables :

Droit de mutation à titre gratuit/Succession
 Pénalité d'assiette/intérêt de retard/Contrôle Fiscal
 Pénalité d'assiette/Majoration 10, 40 ou 80 %
 TOTAL
 55.057,00 €
 14.315,00 €
 22.023.00 €
 14.315,00 €
 22.023.00 €
 15.057,00 €

TOTAL DE LA CREANCE SAUF MEMOIRE: QUATRE VINGT ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS ....... 91.395.00 € montant de la créance totale duc en principal, outre intérêts et accessoires.

Et sans préjudice de tous autres dus qui deviendront exigibles, droits, actions, intérêts et généralement sous les plus expresses réserves.

AVERTISSANT la saisie que faute pour elle de payer le totalité des commes dues dans un délai de **PUIT JOURS** à compter du présent acte, la procédure afin de vente des biens et droits immobiliers se poursuivra, et qu'à cet effet, elle sera assignée à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution Immobilier pour voir statuer sur les modalités de cette procédure.

INDIQUANT à la saisse que le Juge de l'Exécution Immobilier territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisse et des contestations et demandes incidentes y afférentes est le :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN
Monsieur le Juge de l'Exécution Immobilier
PALAIS DE JUSTICE
Service des saisies immobilières
Tribunal Judiciaire
11, Rue Pierre Clément
83300 DRAGUIGNAN

INDIQUANT à la saisie que le présent commandement vant saisie des biens et droits immobiliers ci-après désignés et que ceux-ci sont indisponibles à son égard à compter de sa signification et à l'égard des tiers à compter de sa publication au Service de la publicité foncière de DRAGUIGNAN, pour valoir, à partir de cette publication, saisie réelle des biens indivis et droits immobiliers ci-après désignés :



#### **DESIGNATION DES BIENS SAISIS**

Dans un ensemble immobilier sis à FREJUS (Var/83600), 173 Rue d'Auriasque, cadastré Section BL N° 262 pour 01 ha 89 a 22 ca et BL N° 264 pour 05 a 60 ca :

- un STUDIO situé au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment A, formant le lot N° 953 et les 170/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- une CAVE située au sous-sol du bâtiment A, formant le lot N 1.002 et les 10/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- une AIRE de STATIONNEMENT formant le lot N° 358 et les 10/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- un BOX situé au parking central formant le lot N° 19 et les 30/99990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété dressé par Maître COMBE, Notaire, en date du 18/12/1980, publié au 1er Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN le 10/03/1981, Vol. 4532 N° 1, modifié selon acte de Maître COMBE, Notaire, en date du 12/08/1981, publié 22/09/1981, Vol. 4904 N° 2, modifié par acte de Maître COMBE, Notaire, du 12 Août 1981, publié le 22/09/1981, Vol. 4904 N° 1, modifié par acte de Maître COTTAREL, Notaire, du 07/05/1985, publié le 23/05/1985, Vol. 7346 N° 4, modifié par acte de Maître JURION, Notaire, du 28/07/1987, publié le 11/08/1987, Vol. 87 P N° 7193, modifié par acte de Maître JURION, Notaire, du 28/07/1987, publié le 11/08/1987, Vol. 87 P N° 7192 et modifié selon acte de Maître CARRIER, Notaire, du 02/03/1999, publié le 24/03/1999, Vol. 99 P N° 3586.

#### ORIGINE DE PROPRIETE

Acte de Donation reçu par Maître MILLET, Notaire à BOURG LA REINE, en date du 10 Février 2006, publié le 26 Avril 2006, Vol. 2006 P N° 5704.

#### Origines précédentes :

Acte de Maître COMBE, Notaire à FREJUS, du 25 Octobre 1985, publié le 13 Décembre 1985, Vol. 7733 N° 9 (acquisition Lots 953/1002/358).

Acte de Maître COMBE, Notaire à FREJUS, du 3 Avril 1989, publié le 11 Mui 1989, Vol. 89 P Nº 5579 (acquisition lot 19)

La copie de la matrice endastrale délivrée par le Centre des Impôts fonciers de DRAGUIGNAN, jointe au présent commandement.

Et tels au surplus que lesdits biens et droit immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ne réserve.



#### TRES IMPORTANT

INDIQUANT à la saisie que le présent commandement vaut également saisie des fruits des biens et droits immobiliers ci-dessus désignés et qu'ils en sont séquestres.

INDIQUANT à la saisie qu'à l'expiration du délai de huit jours à compter de la délivrance du présent commandement et à défaut de paiement, le Commissaire de Justice instrumentaire pourra pénétrer dans les lieux désignés ci-dessous afin de dresser un procès-verbal de description de l'immemble

#### RAPPELANT à la saisie :

1/Qu'elle garde la possibilité de rechercher un acquéreur des biens et droits immobiliers saisis pour procéder à leur vente amiable ou de donner mandat à cet effet. Cette vente ne pourra néanmoins être conclue qu'après autorisation du Juge de l'Exécution.

2/ Qu'elle peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle si elle remplit les conditions de ressources prévues par la loi N° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et le Décret N° 2020-1717 du 28 décembre 2020, portant application de ladite loi.

3/ Que si elle s'estime en situation de surendettement, elle a la faculté de saisir la Commission de surendettement des particuliers instituée par l'article 1., 712-1 du Code de la Consommation.

FAISANT SOMMATION à la saisie, dans l'hypothèse où les biens et droits immobiliers saisis feraient l'objet d'un bail, d'avoir, IMMEDIATEMENT ET SANS DELAI, à indiquer au Commissaire de Justice instrumentaire, les nom, prénom et adresse du ou des preneurs, ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social.

Ce à quoi îl m'a été répondu :

SOUS TOUTES RESERVES.



#### Maître Caroline CHIESA

Commissaire de Justice 4 Avenue Piorre de Coubertin Bârment A, Sême Utege 06200 N CS 125: 04.93.28,59.28

居: caroline.chloss@huissierjustice.tr

Sile web: http://www.chlesahuissiemice.com/il

Pai, ment per darte banca re CREDIT AGRICOLE COTE PAZUR IRANNERI EN TOMOGE AMBRECOM TE PO: AGRIPPIPO

### ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPERMINA



Références ; V – 2096 Mandat n°12 - MRCE

#### MODALITE DE REMISE A L'ETUDE

LE: LUNDI VINGT ET UN AOUT DEUX MILLE VINGT TROIS

A la demande de :

Monsleurr Le Comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du VAR, agissant en quaîté de Comptable des Finances Publiques, demeurant à (63081) TOULON, FRANCE, 20 Place Noël Blache, Domícilié en les bureaux du PRS, Cité, Administrative de Logues

Etant mandaté à l'effet de signifier un acta de : Commandement de payer valant saisie-immobilière

Colui-ci a été remis par inuissier de justice soussigné selon les déclarations qui lui ont été faites, à : Madame Valérie ROLLAND épouse LESUEUR, née le 17/03/1971 à BAGNEUX, de nationalité française, demeurant à (06480) LA COLLE-SUR-LOUP,FRANCE, 674 Route du Pont de Pierre

sulvant les modalités chaprès indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse di-dessus aux fins de délivrer copie du présent acte. Audit endroit

· Personne ne répondant à nos appels

après avoir vérifié la certitude du domicile du destinateire caractérisé par les étéments suivants :

- Présence du nom du destinataire sur la boite aux tettres,
- Confirmation du domicile par le voisinage

La signification à personne et à domicile étant impossible, la copie du présent est déposée en mon étude sous enveloppe fermée, ne portant que d'un cété l'indication des nom et adresse du destinataire, et de l'autre le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pri.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le fait que la copie de l'acte doit être retrae dans les plus brefs délats en mon étude contre réoépissé ou émargement, par le destinataire de l'acte ou par toute autre personne spécialement mandatée, a été leissé au domidie du signifié.

La lettre prévue à <u>l'artide 658 du Code de procédure civile</u> a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable suivant la date du présent, au domicile du destinataire ci-dessus, avec copie de l'acte. Le cachet de l'huissier est apposé sur l'envoloppe.

Le présent acte a été établi en 5 feuillets.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre. Visées par moi les mentions rolatives à la signification.

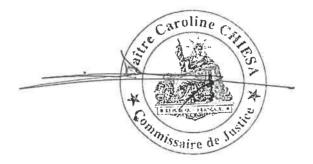
Caroline CHIESA



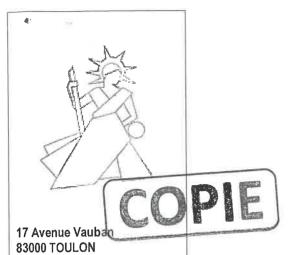


Je soussignée, Maître Caroline CHIESA, Commissaire de Justice y demeurant 4 Avenue Pierre de Coubertin, Bâtiment A, 06200 NICE certifie le présent bordereau exactement collationné et conforme à la première expédition signifiée en date du 21/08/2022 destinée à recevoir les mentions de publication et établi sur 6 pages

Fait à Nice le 22 Août 2023







# SCP LAURE et ALDEGUER

Commissaires de Justice Associés

#### Madame LESUEUR Valérie née ROLLAND

674 route du pont de pierre 06480 LA COLLE SUR LOUP

Tél: 04.94.92.22.90 Fax: 04.94.22.97.43 contact@huissierstoulon.fr

TOULON le : 13 Septembre 2023

PAR LRAR n°2C 177 104 7359 8

Madame,

Horaires d'ouverture

Etude ouverte au public de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00

Affaire: DDFIP DU VAR/LESUEUR Valérie née ROLLAND

Dossier: MD28317

Rappeler obligatoirement le N° du dossier

Vos Réf: PRS DU VAR / LESUEUR SAISIE IMMO 20230113



SITE DE PAIEMENT

https://www.jepaieparcarte.com

ETUDE: SCP LAURE P. ALDEGUER H.
N° 1777

Dans l'affaire citée en références ;

Je suis mandaté par ordonnance du Tribunal Judiciaire de Draguignan afin de dresser un procès verbal descriptif pour un bien immobilier vous appartenant situé 173 rue D'auriasque 83600 FREJUS. Cela fait suite au commandement de payer valant saisie immobilière délivré en date du21/08/2023.

Je serais présent à cette adresse en date du 26 septembre 2023 entre 9h30 et 10h30 afin de dresser un procès verbal descriptif du bien.

Merci de me confirmer par retour que vous serez présente.

Je vous adresse copie de l'ordonnance me mandatant à cet effet.

Dans l'attente de vous lire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

SCP au capital de 269.834,76 €
SIRET 378 513 667 00022
N°TVA Intracom : FR3737851366700022